Chambre Info®

Bulletin d'information de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

Certification de nos services page 2

Dossier Installation, 2ème partie Accéder aux aides page 12

Élections, mode d'emploi page 22

Avec le Spécial performance Formation

N°52
Hiver
2012-2013

Retrouvez toute l'actualité sur notre site *www.herault.chambagri.fr*

Certification de la qualité des services en conseil et formation

La réactivité
repose sur une organisation facilitant la prise de décision et la transversalité interservices, pour faire face à la complexité des sujets à traiter, permet de mobiliser rapidement les compétences nécessaires à vos projets.

L'écoute
est renforcée par un mode de fonctionnement développant la prise en compte de vos nouveaux besoins, se traduisant par des réponses toujours plus adaptées et de l'innovation. Notre offre de services et nos propositions en conseil et formation seront régulièrement renouvelées pour coller au mieux à vos attentes, et même les anticiper.

Cette écoute nous permet aussi de prendre en considération les réclamations ainsi que les améliorations proposées par nos conseillers sur le terrain.

L'efficacité
s'appuie en particulier sur des propositions d'interventions pertinentes, au bon moment. La traçabilité permet par ailleurs le suivi et l'enrichissement de nos différentes actions successives.

L'expertise,
qui n'est plus à démontrer, se consolide encore avec des exigences touchant à la formation des conseillers et à l'accompagnement tutoré notamment.

La clarté
de notre relation est renforcée, à travers une large communication sur le contenu de nos actions et sur l'ensemble de notre offre de services, et la formalisation de nos propositions, de la transmission d'une fiche produit décrivant notre intervention jusqu'à la contractualisation dans certains cas.

L'éthique
est au centre de notre action. Elle prend en considération exclusivement vos propres bénéfices, notre conseil étant réalisé indépendamment de tout intérêt commercial, ce qui nous différencie et fonde nos valeurs.

La Chambre d'agriculture de l'Hérault a obtenu la certification des services AFNOR.

Ce certificat, attribué pour nos activités de conseil et de formation reflète la qualité de nos interventions, ainsi que notre souci permanent de satisfaire nos interlocuteurs, ressortissants et clients avec expertise et efficacité.

Pourquoi ce choix?

Pour consolider vos activités, vous devez être toujours plus performant aux plans technique et économique, repenser votre outil de production, diversifier vos ateliers, innover, développer la valorisation directe, vous organiser collectivement, vous engager dans des démarches qualitatives de filières ou territoriales...

Vos besoins évoluent en conséquence, à titre individuel ou au travers de vos structures économiques, et c'est pour toujours mieux accompagner ces nouvelles exigences que nous nous sommes engagés dans cette certification.

Nous nous adressons également aux collectivités soucieuses de soutenir sur leurs territoires. L'activité agricole, est porteuse d'économie, d'emploi et d'aménagement. Nous souhaitons leur apporter en permanence des services de qualité adaptés à leurs attentes.

Vous le voyez, si cette démarche engagée par la Chambre d'agriculture de l'Hérault est ambitieuse et impacte fortement notre fonctionnement, elle a pour **seul objectif de vous satisfaire dans l'accompagnement que nous vous apportons, au service de vos différents projets.**

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

Sommaire

Dossier central : Page 12
Installation, transmission 2ème partie :
Comment accéder aux aides à l'installation ?

2 Certification de la qualité des services

4 Temps forts du salon de Dionysud

8 Chasse, dégâts aux cultures

10 Certification environnementale HVE

12 Comment accéder aux aides à l'installation ?

14 Stévia... des résultats

16 Composts en agriculture, 5 points à retenir !

17 Porte-greffe 161.49C, le dépérissement des vignes

18 Bilan des rencontres dans les territoires

19 Partenariat avec la Communauté de Communes Lodévois et Larzac

20 Réduisons nos intrants !

22 Élections Chambres d'agriculture : Mode d'emploi !

23 PVE, attention ! Dernière année !

23 Retour de la fête de la châtaigne

23 Accueil des nouveaux montpelliérains

24 Vos rendez-vous 2013

Supplément :
Spécial Performance Formation

Copyrights

Couverture : Aspergeraie en hiver à Mauguio par Hélène Suzor
p 12 : Abeille sur stévia : Lucille Guigal,
p17 Porte-greffe 161.49 C : Laurent Torregrosa/Supagro,
p24 Truffes : sunfrance

Supplément formation :
Caroux par Guy Braillard GB45 www.fond-ecran-image.com

Autres photos :
Personnel de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

Edito

Ces dernières années, notre agriculture héraultaise vit de profondes mutations dont je suis le témoin en tant qu'agriculteur, responsable professionnel et Président de la Chambre d'agriculture.

Le dernier recensement agricole de 2010 confirme, en 10 ans, une baisse du nombre des exploitations, une perte des emplois et une stagnation des revenus. Toutefois des signes positifs montrent que notre agriculture a su résister et s'est adaptée. Elle offre des perspectives d'avenir par les nouvelles formes d'exploitations, spécialisées et diversifiées, une SAU qui résiste bien, l'emploi permanent qui se maintient et les nombreuses petites exploitations qui maillent l'ensemble du territoire. Les productions progressent aussi globalement.

La viticulture poursuit la conduite de sa reconversion qualitative. Ces efforts ont permis le maintien d'une viticulture qui occupe une place prépondérante dans l'économie départementale, qui, au sortir d'une crise sans précédent, est mieux positionnée pour affronter les défis de la compétitivité et de la concurrence.

L'engagement et l'action de la Chambre d'agriculture, que j'ai conduits avec l'ensemble des élus, se sont inscrits dans ce contexte de mutation avec la volonté de les d'accompagner au service des entreprises agricoles et des territoires.

Les nombreux bulletins d'information Chambre Info se sont fait l'écho de l'actualité et des actions accompagnées par la Chambre d'agriculture et ses partenaires prenant en compte l'évolution de l'environnement économique, social et environnemental des entreprises.

L'obtention en 2012 de la certification des services de conseil et de la formation de la Chambre d'agriculture atteste notre engagement pour un service de qualité.

Au moment de passer le témoin, à cette fin de mandature, j'ai la conviction personnelle que notre agriculture va poursuivre cette adaptation dans l'objectif de concilier les attentes de la société avec celle des agriculteurs.

Je laisse à la nouvelle équipe une Chambre d'agriculture armée pour relever tous les nouveaux défis de demain.

Bonne lecture !

Bonne année 2013 à tous !

Jacques Gravegeal,
Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

Temps forts du salon de Dionysud

Le Concours de l'Innovation et de l'Ingéniosité organisé par la Chambre d'agriculture de l'Hérault en partenariat avec la Fédération Régionale des CUMA

Le discours d'inauguration du salon.

Les quatre lauréats

"Destiné à récompenser la créativité des particuliers et les avancées technologiques des entreprises, le concours est doté cette année de quatre prix dont un spécifiquement dédié à tous les ingénieux, agriculteurs ou professionnels, travaillant pour le monde de l'agriculture", dit Jean-Christophe Tsakonas, conseiller en agro-équipement à la Chambre d'agriculture en charge de l'organisation du concours.

Prix de l'ingéniosité

Lauréat du Prix de l'Ingéniosité, Christophe Amouroux de la société K'Liptx, est l'inventeur d'une pince à placer des goutteurs à piquer qui devrait, dans l'avenir, faciliter le travail de bien des maraîchers, arboriculteurs, paysagistes, jardiniers… Bref, de toute personne qui, un jour, se retrouve à devoir placer des goutteurs sur des tuyaux d'irrigation en goutte à goutte. L'un des atouts du produit, qui va participer à son succès, est sa flexibilité devant la multitude des types de goutteurs qui existent sur le marché : "la pince fonctionne avec 80 % des goutteurs fabriqués et distribués par les plus grandes marques internationales", indique Christophe Amouroux. Autre caractéristique : "c'est le seul outil "deux en un" qui perfore et/ou connecte les goutteurs sur des tuyaux polyéthylène de 16 mm ou 20 mm". Enfin, précise-t-il, "ces deux opérations peuvent être réalisées sans distinguer à l'oeil nu les tuyaux grâce à un système de pose dit *à l'aveugle*".

Christophe Amouroux de la société K'Liptx
et Yvon Milhavet Pdt de la fédération des CUMA

Avec ce Prix de l'Ingéniosité, "la Chambre d'agriculture de l'Hérault m'offre une réelle tribune pour faire connaître mon invention", confie-t-il. Gageons que ce n'est qu'un début. Pour 2013, le Biterrois vise le célèbre concours Lépine. Mais, pour l'heure, il participe à un concours organisé par les CCI, l'opération "500 000 et moi" qui, grâce aux votes des internautes, vise à récompenser les entrepreneurs.

Dans la catégorie des constructeurs de matériel viti-vinicole ou oléicole, des prix sont destinés à mettre en avant les démarches innovantes des exposants présents au salon : le Prix Viticulture et le Prix OEnologie.

L'innovation en viticulture

La société Infaco Electrocoup, de Cahuzac-sur-Vère (81), a reçu le Prix Viticulture pour son épampreuse électrique. Jusqu'à la mise au point de cet outil, "il n'y avait pas trente-six milles manières de supprimer les pampres des rameaux de vignes : soit le sécateur manuel, soit la machine", constate Daniel Delmas, le fondateur et actuel dirigeant de la société Infaco. Aujourd'hui, l'épampreuse électrique offre une troisième option. Rompu aux innovations, le Tarnais est également à l'origine du premier sécateur électrique, l'Electrocoup, qui lui valu la palme d'or de la meilleure innovation au salon Sitevi, à Montpellier, en 1985. Là encore, en 2012, avec son produit, il a "créé quelque

Dionysud 2012

6, 7, 8, Novembre 2012

Le stand de la Chambre d'agriculture de l'Hérault et de l'innovation, des conseillers pour vous informer et vous conseiller.

chose qui n'existait pas", déclare-t-il. L'originalité de l'épampreuse tient dans "la présence de masselottes articulées qui optimisent la qualité de l'épamprage". Matériel breveté, ces masselottes sont disponibles en caoutchouc ou en acier, "en fonction du matériel végétal sur lequel on travaille", indique Daniel Delmas. Autre spécificité de l'épampreuse : sa multifonctionnalité. Positionnées sur la tête de l'outil, les masselottes peuvent être retirées et "on peut y monter d'autres outils tels qu'une scie pour l'élagage" qui permettront aussi des opérations motorisées.

Les établissements Gély, basés à Saint-Thibery (34), se sont vus décerner une citation en viticulture pour leur combiné cultivateur/cover-crop muni de "pointes à l'avant" et d'un train de disques orientables à l'arrière. "La présence d'un disque pivotant permet de réaliser des opérations de buttage et de débuttage",

Daniel Delmas, sté Infaco Electrocoup

explique Jean-Louis Calvet, le responsable atelier de l'entreprise. Donnant la possibilité d'inverser le sens du travail du sol.

L'innovation en oenologie

Basée à Narbonne (11), **la société Rullier s'est vu décerner le Prix OEnologie du Concours de l'Innovation.**

Sa réalisation ? **Un érafloir à oscillation à axe vertical, le Delta Oscillys.** Commercialisé depuis quatre ans, ce matériel semble particulièrement séduire les pays de l'hémisphère sud et les producteurs réalisant des vendanges manuelles, selon Laurent Gomez, le directeur de la société. La spécificité du Delta Oscillys ? Il fonctionne sans batteur, sans arbre d'égrappage, ni cage tournante. Dépourvu de mouvement de rotation, "il fonctionne par oscillation selon un mouvement pendulaire qui permet de détacher les grains de raisin de la rafle par inertie", explique-t-il. Au final, les spécificités de ce matériel "en font un érafloir qualitatif", indique-t-il. Explication : Le principe d'une séparation des baies de raisin de la rafle par l'effet d'inertie permet de préserver l'intégrité des deux composantes : baies et rafle. Une caractéristique qui "limite la production de jus et de caractères végétaux", précise le dirigeant. Et, toujours sur des aspects qualitatifs, l'érafloir Delta Oscillys permet d'éliminer des grains flétris et millerandés qui restent accrochés à la rafle". "Combinant la fonction d'égrappoir à celle de table de tri, le Delta Oscillys associe deux opérations distinctes", note Laurent Gomez.

"C'est la raison pour laquelle le prix de commercialisation de ce matériel est supérieur à celui d'un érafloir traditionnel", explique-t-il.

La cuvée 2012 de Dionysud, un excellent millésime :

- 100 exposants
- 10 000 entrées
- 4 prix remis lors du concours de l'ingéniosité
- 4 conférences

Dionysud reste le salon régional incontournable du machinisme agricole où toutes les filières sont représentées.

Jean-Christophe Tsakonas
Conseiller Agro-équipement
Chambre d'agriculture de l'Hérault
04 67 20 88 76
06 83 38 72 74

La conférence-débat organisée par la Chambre d'agriculture de l'Hérault : Politique agricole Commune et viticulture… Encore beaucoup d'incertitudes

Le thème choisi : "la viticulture et la Politique agricole commune (Pac)… des enjeux à prendre en compte dans les exploitations". "Si certains se posaient encore la question de savoir si la réforme de la Pac était un enjeu important pour l'avenir de la viticulture. La réponse est clairement oui", a déclaré en préambule Jérôme Despey, Vice Président de la Chambre d'agriculture et Président du Conseil spécialisé Vins de FranceAgriMer.

OCM unique

L'intervention d'Anne Haller, chargée de mission OCM viti-vinicole* à France AgriMer, a permis de saisir ces enjeux. Les propositions législatives présentées par la Commission européenne sur la PAC de 2014 établissent un fait : "il y aura une OCM unique qui marquera la fin des OCM par filière", explique-t-elle. Fin donc de l'OCM viti-vinicole dans la prochaine réforme ?

En s'y penchant de plus près, on constate que l'OCM unique a fait son entrée dans la Pac depuis 2007 afin de remplacer les OCM spécifiques aux différents secteurs agricoles comme l'OCM viti-vinicole. Résultat : "l'OCM unique comprend des mesures communes à l'ensemble des productions et un volet spécifique pour certains secteurs tels que le vin. C'est cette dernière partie qui est désignée sous le terme OCM vitivinicole. Jusqu'à présent, cette OCM viti-vinicole faisait l'objet d'un programme communautaire spécifique qui se déclinait en programmes nationaux. C'est la célèbre "enveloppe nationale" qui s'élevait en France à 284 millions d'euros en 2012 et qui permettait de financer les mesures structurelles propres à la filière telles que les aides à la restructuration, l'investissement dans les caves, la promotion dans les pays tiers ou encore les prestations viniques.

Avenir de l'enveloppe nationale ?

Le renforcement du caractère unitaire de la prochaine OCM peut-elle mettre en péril cette enveloppe nationale spécifique au secteur ? C'est un risque mais pas dans l'immédiat, pourrait-on dire. "Pour la filière vin, la Commission européenne attend les résultats des évaluations sur les mesures spécifiques au secteur viti-vinicole avant de décider de les modifier", indique Anne Haller. Conséquence : "l'OCM viti-vinicole a été prolongée jusqu'en 2018". Sur ce point, Jérôme Despey a tenu à rassurer les professionnels : "les mesures d'aides à la restructuration, à l'investissement et à la promotion seront toujours là en 2013". Ce qui inquiète les professionnels ? Ce n'est pas tant la disparition immédiate d'une enveloppe spécifique au secteur viti-vinicole puisque l'OCM viti-vinicole est prolongée. Non, ce qui pose question c'est ce qu'elle financera dans les années à venir.

Le vignoble soumis aux DPU

La deuxième information clé apportée par Anne Haller est que, dans la future PAC, "la viticulture est intégrée dans le régime de Paiement unique du premier pilier de la PAC". En clair, cela signifie que "si le texte passe en l'état, n'importe quel viticulteur peut faire une déclaration PAC et bénéficier des Droits au Paiement de Base (DPB, anciennement DPU)", explique la représentante de France AgriMer. Mais, comment financer cette aide directe aux producteurs. Il existe deux options : soit en prélevant dans le pot commun du budget de la future Pac, soit en utilisant l'enveloppe du programme national viticole. Si c'est cette dernière option qui est choisie, cela signifie que quasiment la totalité de l'enveloppe serait, à terme, dédiée à financer les DPB au détriment des mesures structurelles. Les représentants de la profession qui étaient réunis à la conférence se sont exprimés de façon unanime sur ce sujet. Que ce soit Jérôme Despey, Boris Calmette, le

* OCM : Organisation Commune des Marchés

président de Coop de France LR et président de la CCVF (Confédération des coopératives vinicoles de France), Claude Robert, le vice-président des Vignerons Indépendants de France, ou encore Alexandre Boudet, le président des JA de l'Hérault, le message est clair : pas question de toucher à l'enveloppe nationale de la filière viti-vinicole pour financer les DPB.

Question en suspens

Mais, les élus professionnels vont encore plus loin : ils veulent être exclus du dispositif obligatoire des DPB. "C'est un élément politique fort : nous refusons d'aller vers le régime des DPB", lance Jérôme Despey. Cette position catégorique n'est pas dénuée de fondement car, à terme, le risque est de perdre la légitimité d'une enveloppe spécifique à la filière et qu'elle disparaisse. "L'idée selon laquelle nous pourrons garder notre enveloppe tout en bénéficiant des DPB n'est pas fondée", explique-t- il. Dans le contexte économique actuel où la tendance est à la diminution des dépenses publiques, ces inquiétudes ont leur raison d'être. L'atout de la profession dans cette revendication ? "Le gouvernement français a demandé à déroger à l'obligation de doter en DPB les hectares en vignes", indique Boris Calmette. Pour l'instant, la Commission européenne n'a pas réagi à cette demande. mais, si elle refuse, "nous aurons un problème français", confie-t-il.

Négociations

Le "problème français" qu'évoque Boris Calmette fait référence au fait que la filière viti-vinicole ne souhaite pas financer les DPB sur l'enveloppe nationale associée à son OCM spécifique puisqu'elle veut utiliser les fonds du premier pilier de la PAC qui sont

dédiés à cette mesure. Conséquence : il va falloir se partager les parts d'un gâteau qui ne sera pas plus grand, même avec l'arrivée du secteur viticole.

Pas sûr que les éleveurs de lait ou les céréaliers apprécient ! L'absence de cadre budgétaire à l'échelle européenne n'aide pas à clarifier la situation. "C'est la première fois que les négociations se déroulent sans avoir un budget européen et, a fortiori, celui de la PAC, qui soient définis", souligne Anne Haller. Le flou de la situation est accentué par un autre élément : le changement des règles des négociations à l'échelle européenne. Première cause : "le processus de Lisbonne a été intégré et le Parlement européen devient codécideur", explique-t-elle. Cette avancée démocratique a un défaut, c'est qu'elle "ajoute un partenaire dans les négociations qui, par conséquent, prennent plus de temps".

Retour sur l'OCM

Davantage de partenaires dans les négociations ? C'est aussi l'une des conséquences de la mise en place de l'OCM unique. Lors des précédentes réformes de la PAC, l'existence d'OCM par filière permettait d'avoir un nombre de partenaires limité autour de la table. "Lorsqu'on abordait la question de l'OCM viti-vinicole, ce sont essentiellement cinq pays qui étaient concernés", indique Anne Haller. Aujourd'hui, le principe d'une OCM unique conduit vint-sept pays à négocier entre eux et si cinq États membres sont sensibles aux problématiques viti-vinicoles, il y en a neuf qui ne sont pas du tout sensibilisés à ces questions car ils ne sont pas producteurs, explique-telle. Et de conclure, "il faut désormais avoir ça en tête". Dans la situation actuelle, "tous les textes de la PAC sont négociés simultanément et font l'objet d'interactions entre tous les États membres avec des compromis à la clé", confie Anne Haller. ". L'urgence est de "se battre pour défendre notre secteur", lâche Jérôme Despey. Son argument ? La valeur économique de la filière : "Nous créons des emplois et de la richesse pour le pays. Pour preuve : notre contribution à l'excédent de la balance commerciale". En d'autres termes, le retour sur investissement est bel et bien présent lorsque l'Union européenne soutient la filière.

Source : Marie Corbel, Paysan du Midi

Dégâts aux cultures 2012

Un mieux sur la gestion du lapin, *un zéro pointé* pour le

La Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault (FDC34) finalise ses réunions des unités de gestion de petit et grand gibier pour l'année 2012. L'objectif de ces réunions est de faire le point sur la situation cynégétique des différentes populations de gibier et de déterminer les dates de fermeture de la chasse.

Pour le monde agricole, c'est aussi l'occasion de faire le bilan de l'année cynégétique et des dégâts occasionnés par la faune sauvage à nos cultures. Rappelons que seuls les dégâts de grand gibier sont indemnisables. Pour le petit gibier, l'agriculteur ne peut compter que sur la protection préventive de ses cultures ou la recherche de la responsabilité judiciaire du propriétaire du droit de chasse.

Concernant **la question du petit gibier avec en point de mire le lapin et la palombe**, l'action mise en place par la DDTM sur proposition des chasseurs semble porter ses fruits :

- Les outils de régulation et les intempéries ont permis de faire sensiblement redescendre la pression du lapin sur les cultures puisque seulement 13 communes sont encore en rouge (fort risque de dégâts) contre 25 l'an dernier ; 32 en orange (vigilance) contre 55 en 2011. Par contre, 3 nouvelles communes passent en rouge (Cournonsec, Sauvian et Villeneuve les Maguelone).
  Rappelons qu'en zone rouge, la chasse est prolongeable jusqu'au 28 février, le furetage est autorisé, la période de reprise des lapins est allongée de 6 mois et les relâchers sont interdits.
- Pour la palombe, les dégâts semblent moins importants qu'en 2011 grâce à l'action conjuguée des céréaliers et des chasseurs (qui mettent en commun leur matériel de dissuasion) et de l'administration (battues administratives à la demande, en dehors des dates d'ouverture de la chasse).

La situation est bien différente en matière de gros gibier : Après une année 2011 record avec plus de 15 000 sangliers tués, le « millésime » 2012 s'annonce encore plus fameux : **les dégâts ont augmenté de 35 % (pour un montant global de 254 583 €) et 20 communes concentrent plus de 50 % des dommages.**

Il a donc été acté de repousser la date de fermeture au 24 févier afin d'augmenter le prélèvement qui est toujours plus important sur la fin de l'année si la météo n'empêche pas les sorties. A mi-parcours, 5 774 sangliers ont été prélevés. Ce qui fait une augmentation de 8 % par rapport à l'an passé à la même période.

Le nouveau dispositif d'ouverture de la chasse en juin, sur 67 communes ayant subi le plus de dégâts sur ces 3 dernières années, pour des battues « repoussoirs » et préventives à la demande des agriculteurs, peine à se mettre en place. Les chasseurs rechignent à sortir et les dianes ne sont pas coordonnées entre elles.

Pour autant la FDC34 refuse toujours d'associer à ses dispositifs, le tir de défense des cultures qui serait donné par délégation du droit de chasse par la

Unité de gestion grand gibier

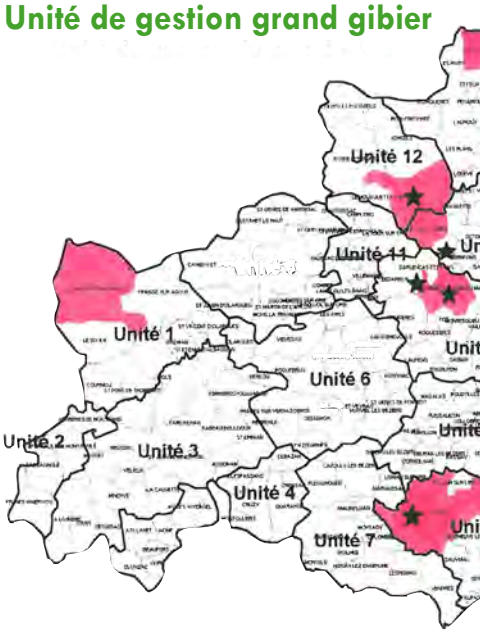

Vigilance relative aux dégâts de lapins

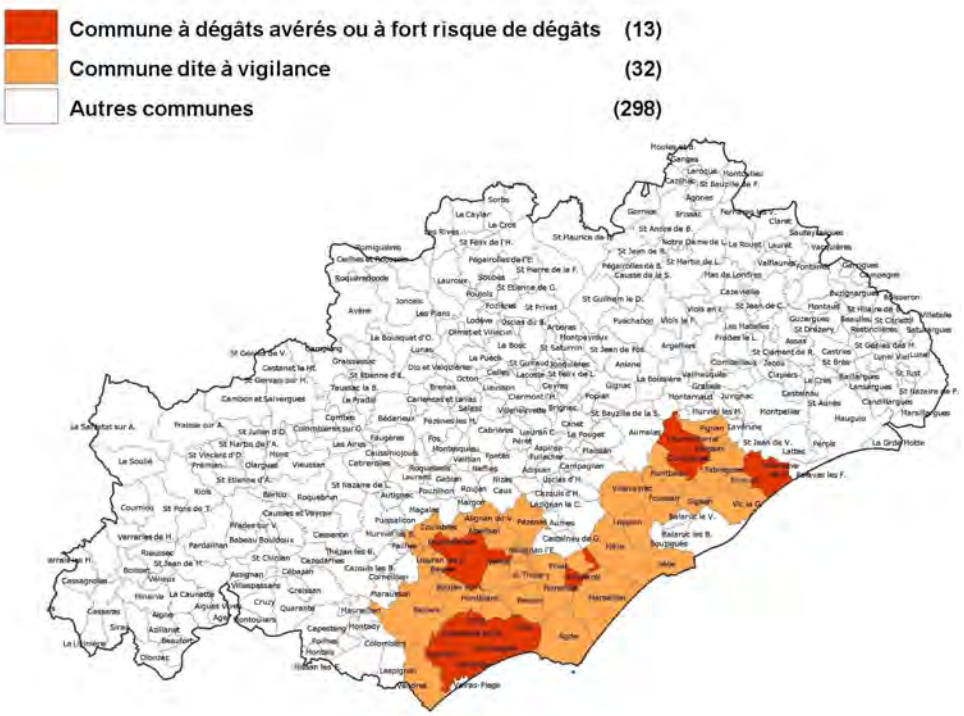

sanglier !

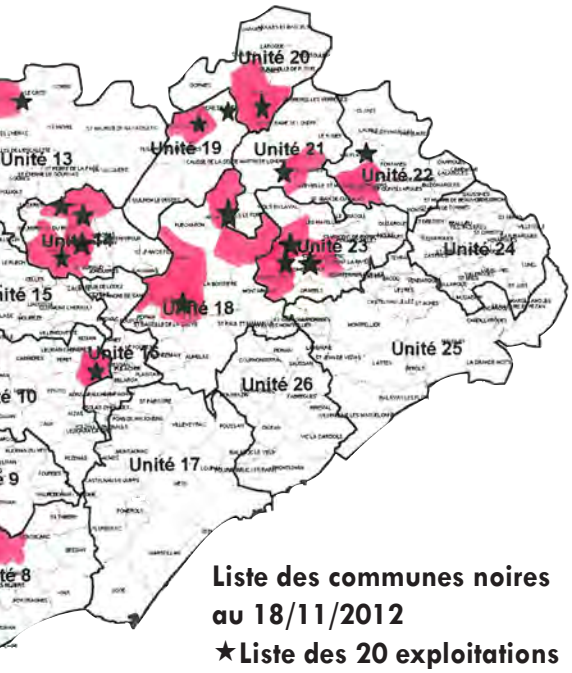

Liste des communes noires au 18/11/2012
★Liste des 20 exploitations les plus indemnisées

Société de chasse à des chasseurs volontaires au sein des Dianes, le Préfet encadrant par arrêté cette pratique que le monde agricole voit comme un complément indispensable à la lutte contre le sanglier.

De la même façon l'agrainage doit être purement interdit pour cesser de nourrir une population de jeunes sangliers qui mettent bas de plus en plus précocement.

La voix du monde agricole n'est pas suffisamment prise en compte dans la gestion cynégétique du département. Il nous faut augmenter la pression sur les « régulateurs » que sont les chasseurs et les services de l'État qui doivent veiller à permettre aux agriculteurs de ne plus subir de dégâts qui causent des pertes économiques parfois très importantes.

Chacun doit être vigilant et au service du collectif. La Chambre d'agriculture entend continuer à œuvrer dans la concertation avec le monde de la chasse, mais sans lui signer un blanc-seing.
Il est urgent d'inverser la tendance !

Renaud Lachenal
Conseiller Territoires
Chambre d'agriculture de l'Hérault
04 67 20 88 58

La gestion de l'eau : c'est aussi notre affaire Exprimons-nous !

Les agriculteurs sont des acteurs essentiels de la gestion de l'eau. C'est pourquoi nous vous invitons vivement à participer à la consultation publique du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013.

Les consultations du grand public sont devenues de plus en plus fréquentes avec l'utilisation massive d'Internet.

Nous en avons eu l'exemple dans le cadre du projet Aqua Domitia et de son débat public lancé en 2011.

Malheureusement, nous constatons que la grande majorité des contributions est réalisée par des citoyens, souvent étrangers à l'agriculture, parfois détenteurs d'idées reçues sur le métier et les pratiques agricoles, ou ayant une opinion rétrograde et obsolète de l'agriculture.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse lance une consultation en ligne, dont les avis recueillis contribueront à l'élaboration du prochain schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021.

CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'AVENIR DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES
Donnez votre avis !
du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013

Ce document est très important car il régira les politiques de l'eau locales qui devront répondre à ses objectifs.
Sur le site de l'Agence de l'Eau (www.eaurmc.fr), en cliquant sur "donnez votre avis", vous pourrez vous exprimer sur les grands enjeux de l'eau sur le bassin Rhône-Méditerranée :

- Changement climatique
- Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau
- Équipements d'eau potable et d'épuration des eaux
- Mer Méditerranée
- Inondations
- Pollutions et santé
- Aménagement des rivières

Vos contributions nous aideront à faire entendre la voix de l'agriculture dans le cadre de ce futur SDAGE, procédure à laquelle sera associée la Chambre d'agriculture.

Contacts **Gestion de la ressource en eau**
Chambre d'agriculture de l'Hérault
Alice Boscher (Qualité des eaux)
04 67 20 88 33
Léonie Cambréa (Irrigation, mobilisation de la ressource)
04 67 20 88 23

L'engagement agriculture durable : la certification environnementale HVE

Le Grenelle de l'environnement, en 2007, a acté la création d'une certification "Haute Valeur Environnementale" : HVE.

Ce dispositif de certification environnementale vise à fédérer les démarches existantes autour d'exigences et d'objectifs communs, afin de mettre en valeur et de développer des modes de production plus durables. La loi portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, a été promulguée en juillet 2010. Elle modifie le Code Rural qui précise notamment que "les exploitations agricoles utilisant des modes de production particulièrement respectueux de l'environnement peuvent faire l'objet d'une certification qui comporte plusieurs niveaux d'exigences dont le plus élevé repose sur des indicateurs de performance environnementale et ouvre droit à la mention ***exploitation de haute valeur environnementale***".

Un décret et des arrêtés qui encadrent cette démarche paraissent fin 2011. Dès le départ et dès les premières réflexions sur la certification HVE, la Chambre d'agriculture a reconnu dans ce dispositif, la valorisation des actions engagés par les agriculteurs vis à vis de leur environnement et des attentes de la société, mais aussi l'occasion d'apporter plus de cohérence au différentes démarches environnementales dans lesquelles les agriculteurs sont engagés.

3 niveaux ont été établis pour atteindre la Certification HVE

Le premier niveau correspond au respect des Bonnes Conditions Agricoles Environnementales (BCAE). Ce sont les attentes en matière de conditionnalité PAC pour les domaines environnementaux (environnement, santé des végétaux et BCAE) qui sont à valider. Un document d'"auto-diagnostic" permet à l'agriculteur de se situer par rapport à ces exigences. L'agriculteur contacte un organisme habilité dans le cadre du Système de Conseil Agricole par le Ministère de l'Agriculture, en l'occurrence le Système de Conseil Agricole 34, animé par la Chambre d'agriculture de l'Hérault, pour valider son "bilan conditionnalité". Il réalise ensuite l'auto-diagnostic de son exploitation au regard des niveaux 2 et 3.

Le deuxième niveau correspond au respect de pratiques en lien avec un référentiel. Ce référentiel vise notamment à identifier et protéger les zones importantes pour le maintien de la biodiversité, à adapter l'utilisation des produits phytosanitaires, à raisonner au plus juste les apports aux cultures et à optimiser les apports d'eau. Un organisme certificateur agréé s'assure de la conformité de l'exploitation au regard du référentiel pendant la durée de validité du certificat (trois ans). Des démarches certifiées à caractère agri-environnemental engagées par des filières peuvent bénéficier d'une équivalence, pour peu que leurs propres contraintes remplissent bien les exigences des cahiers des charges.

Journée HVE organisée chez Serge Martin Pierrat le 6 décembre 2012

Parmi celles qui ont obtenu cette équivalence, **la démarche Terra Vitis**, très présente sur le territoire héraultais, est accompagnée par la Chambre d'agriculture sur l'ensemble de ses différents volets.

Le troisième niveau donne lieu à une certification délivrée aussi par un organisme certificateur. L'organisme certificateur s'assure que l'exploitation est et reste conforme au regard d'indicateurs mesurant les seuils de performance environnementale. L'exploitation peut opter, soit pour les indicateurs thématiques composites (option A), soit pour les indicateurs globaux (option B).

Option A : quatre indicateurs thématiques composites : biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion de la fertilisation, gestion de l'irrigation. Chaque indicateur est composé d'un ensemble d'items. À chaque item correspond une échelle de notation. Pour être certifiée, l'exploitation doit avoir les quatre thématiques validées.

Lorsque l'exploitation choisit l'**option B**, elle doit respecter deux indicateurs : pourcentage de la surface agricole utile en Infrastructures Agro Écologiques (IAE) supérieur à 10 % (les IAE correspondent aux particularités topographiques retenues pour les dossiers PAC) et le poids des intrants dans le chiffre d'affaires inférieur ou égal à 30 %.

L'évaluation par les grilles de niveau 2 et 3 permet à l'agriculteur de se positionner et de définir ce qu'il doit faire pour progresser.

Des initiatives locales

Désireux de mettre l'agriculture à Haute Valeur Environnementale au service de la Haute Qualité Alimentaire portée par le Conseil général, la Chambre d'agriculture a réalisé auprès du **Marché d'Intérêt National** de Montpellier, acteur important de la distribution locale, une sensibilisation HVE des agriculteurs partenaires du marché gare. De même la Chambre d'agriculture a contribué activement à la rédaction d'une fiche plan d'action -fiche n°5- du **Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD)**, portée par la DRAAF LR et visant à développer le certification environnementale.

Dans le cadre du partenariat liant le Conseil Général de l'Hérault et la Chambre d'agriculture, une après midi d'information sur la HVE s'est déroulée le 6 décembre 2012.

HVE, à peine 15 exploitations certifiées *niveau 3* en France !

Depuis la réunion de la Commission Nationale de la Certification Environnementale (CNCE) du 14 juin 2012, aucun nouveau dossier n'a été validé. A ce jour, 13 démarches sont reconnues sur le *niveau 2*, englobant 3500 exploitations, cinq organismes certificateurs ont été accrédités et une quinzaine d'exploitations, essentiellement en viticulture, ont atteint le niveau 3, soit la Haute Valeur Environnementale.

Source : Référence Environnement S.Ay. - 3/12/2012

Nadège Redler, animatrice à FARRE National , y est intervenue pour préciser les attendus de cette certification Environnementale "HVE".

Serge Martin Pierrat, Domaine des Hospitaliers, où se déroulait cette journée, a expliqué ses pratiques respectueuses de l'environnement. Les élus de la Communauté de Communes du Pays de Lunel et les représentants du Conseil général, dont le vice-président Henri Cabanel, ont échangés sur ces actions menées. Tous les participants se sont accordés pour que se renouvelle ces réunions concrètes d'échanges et d'informations.

La certification HVE est une démarche progressive et permet aux agriculteurs d'aborder à leur rythme, l'adaptation de leur exploitation vers une meilleure prise en compte de l'environnement.

Charly Fabre
Chef de service
Productions Végétales
Chambre d'agriculture de l'Hérault
04 67 20 88 36

DOSSIER
2ème partie

Comment accéder aux aides à l'installation ?

Lionel Vernede

Anticiper et réfléchir son installation permet de mobiliser les aides adaptées aux besoins de chaque projet

Il existe une diversité d'aides pour répondre aux différents types de projets d'installation. En effet, les personnes qui s'installent aujourd'hui viennent d'horizons différents et portent des projets variés qui méritent tous d'être valorisés.

Ces aides proviennent de l'Etat, et des collectivités territoriales comme le Conseil Régional Languedoc Roussillon, le Conseil Général de l'Hérault ou encore des communautés d'agglomération. Ce sont aussi des entreprises qui se mobilisent pour l'installation comme notamment les assurances, les banques ou BRL.

Ces aides sont de natures différentes.

Elles peuvent être :

- des aides à la trésorerie,
- des prêts à taux bonifiés,
- des prêts à taux zéro,
- des aides aux investissements matériels,
- des aides aux investissements immatériels,
- des aides à la formation,
- des allégements de cotisations sociales,
- des abattements sur le bénéfice imposable,
- des dégrèvements de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- des exonérations de droit d'enregistrement en cas d'acquisition foncière,
- des réductions de cotisations d'assurance,
- des réductions sur des abonnements...

Entre les conditions d'éligibilité à connaître, les procédures à suivre et les engagements du bénéficiaire à respecter, mieux vaut être accompagné le plus tôt possible pour la mise en œuvre du projet. Votre contact au Point Info Installation :

Aude Geiger au 04 67 67 95 98

Votre projet est unique et vos attentes sont particulières, la Chambre d'agriculture vous aide à optimiser les diverses aides existantes pour mener à bien votre installation.

« Zoom » sur les aides nationales à l'installation Jeunes Agriculteurs

L'objectif de ce dispositif est notamment d'aider au financement des dépenses d'exploitation et de donner au jeune agriculteur une autonomie financière.

Il faut être âgé entre 18 et 40 ans, disposer au minimum d'un diplôme de niveau bac agricole et avoir un PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé) validé qui inclus le suivi du stage 21 heures et une formation de 2 jours sur le chiffrage de son projet. Et enfin, avoir un PDE (Plan de Développement de l'Exploitation) qui est une étude prévisionnelle sur 5 ans permettant de démontrer la viabilité économique du projet.

L'État verse une prime dite Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) qui est une aide en trésorerie. Dans certains cas, cette prime peut être augmentée d'un complément local de DJA versé par le Conseil Général de l'Hérault. Elle peut être utilisée aux financements des dépenses courantes de la première année. Cette aide varie en fonction de la zone dans laquelle vous vous trouvez et varie entre 8 000 et 35 900 €.

L'aide de l'État permet aussi de financer du matériel neuf (ou d'occasion dans le cas d'une reprise totale d'exploitation), la construction ou le rachat de bâtiment agricole à des taux bonifiés (1 ou 2,5 % en fonction de la zone du département).

Ces aides ne sont octroyées qu'au projet d'installation qui dégage un revenu disponible supérieur à 1 SMIC (soit 13 179 € pour l'année 2012) lors de la 5ème année du prévisionnel dans la limite de 3 SMIC par DJA.

La demande d'aide est examinée en CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole) présidée par le Préfet et qui regroupe la Direction Départementale du Territoire et de la Mer, des exploitants représentant toutes les organisations professionnelles, la Chambre d'agriculture et des experts.

La décision finale d'octroi de ces aides publiques est prise par le Préfet.

Votre contact à la Chambre d'agriculture : Jacques Portes 04 67 20 88 13.

« Zoom » sur le Programme d'Appui à la Création et à la Transmission d'Entreprise en Agriculture (PACTE)

Le PACTE financé par la Région Languedoc-Roussillon comprend :

- Le cofinancement de diagnostics de faisabilité du projet et de suivis post création,
- Une aide au fonds de roulement, une subvention pour la réalisation d'investissements matériels, une aide à l'acquisition différée du foncier, une aide forfaitaire au fermage et au remplacement pour la réalisation de formations (dans le cadre du Contrat global d'installation (CGI)),
- Une majoration de 10 % des aides de la Région spécifiques au développement des filières.

Sont éligibles aux aides du PACTE :

- Tous les candidats à l'installation ayant un projet d'installation sur le territoire régional sans condition d'âge en ce qui concerne le financement du diagnostic de faisabilité du projet,
- Tous jeunes exploitant de moins de 40 ans souscrivant un CGI ou tout nouvel exploitant de moins de 40 ans hors CGI et quelques soient ses conditions d'installation pour le suivi post création,
- Tous candidats à une première installation, à titre principal ou secondaire, âgé de moins de 40 ans, ayant la capacité professionnelle (diplômes et ou expérience professionnelle) s'installant hors cadre familial ou dans le cadre familial à conforter.

Les cotisants de solidarité peuvent bénéficier d'un CGI à condition d'être agriculteur à titre principal ou secondaire au terme des 3 ans du contrat.

Votre contact à la Chambre d'agriculture : Nathalie Astruc 04 67 20 88 52.

« Zoom » sur l'Aide à la Création et la Reprise d'entreprise (ACCRE)

L'ACCRE consiste en une exonération de certaines charges sociales pendant un an à compter de la date d'affiliation au régime des non salariés.

Cette exonération concerne les demandeurs d'emploi indemnisés ou non, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), les jeunes de 18 à 25 ans et les jeunes de moins de 30 ans non indemnisés reconnus handicapés, les personnes salariées ou licenciées d'une entreprise soumises aux procédures de redressement ou de liquidation.

L'exonération porte sur les cotisations :

- Assurance maladie, maternité, invalidité, décès,
- Assurance de base vieillesse et veuvage (sauf assurance vieillesse complémentaire : RCO).
- Prestations familiales,

Ne seront pas exonérées la CSG, la CRDS, les cotisations au titre de VIVEA et les cotisations accidents et maladies professionnelles (ATEXA).

Cette exonération est compatible avec l'exonération partielle des cotisations MSA en cas d'installation.

Votre contact à la Chambre d'agriculture : Nadine Courtial 04 67 20 88 20.

Stévia... des résultats

Depuis que Jean-Charles Tastavy, membre élu de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, a informé en octobre 2009 les membres du bureau de la Chambre d'agriculture de l'évolution de la réglementation française en ce qui concerne l'usage du Rebaudioside A extraite de la Stévia, qu'avons- nous fait ?

Quelles avancées sur la stévia ?

Cet édulcorant extrait de la *Stevia Rebaudiana* correspond aux attentes actuelles du consommateur de produits sains, naturels, et d'une origine connue. (C'est à dire avec une traçabilité et des méthodes de productions connues).

Quels sont les résultats de l'expérimentation engagée en 2010 par la Chambre d'agriculture sur cette nouvelle culture dont le marché semble d'avenir ?
C'est le thème de la réunion du 29 novembre 2012 qui s'est tenue à Montblanc : "La stévia : des résultats !"

Les résultats agronomiques des précédentes campagnes 2010/2011 et 2012 ont été exposés.

Tous les travaux et les premières conclusions relatifs aux tests de densités, de fertilisation, d'irrigation, de caractérisations des plants, la richesse de la collection variétale, et les méthodes d'extractions ont été présentés.

Ces données visent à valider la faisabilité de créer une filière de production et de transformation locale en Languedoc-Roussillon.

De ces expérimentations agronomiques pilotées depuis deux ans par le CEHM sur son site et sur d'autres sites de la région Languedoc-Roussillon (Gard, Aude, Pyrénées Orientales, ainsi qu'au domaine de Bayssan à Béziers), les premières conclusions sont tirées : la stévia a besoin d'irrigation dans nos conditions climatiques, elle peut se satisfaire de terres à potentiel agronomique faible, le choix variétal est déterminant....

Le CEHM dispose maintenant d'une collection variétale qui rassemble des plants de plusieurs continents. Cette richesse génétique ouvre des perspectives pour obtenir un clone adapté à notre région. La sélection future de plants aux concentrations différentes de stéviosides et tolérants aux basses températures (gel) est possible.

L'analyse des différents stéviosides contenus dans les feuilles de stévia est souvent longue et onéreuse. Les travaux de détermination de ces concentrations par l'usage du NIRS (Near Infrared Reflectance Spectroscopy) permettront de développer une méthode d'analyse plus rapide. L'INRA UE Diascope de Mauguio a exposé ses travaux sur la détermination des composés par le NIRS.

Les scientifiques de l'Université de Turin qui réalisent une étude sur le génome de la Stévia, ont présenté leurs travaux sur l''analyse biomoléculaire de la Stévia à partir d'une méthode sophistiquée et sure pour caractériser l'origine des plants… En somme la carte d'identité de chaque clone.

L'Union des Distilleries de la Méditerranée associée à ce projet dès son origine, a mis au point un procédé d'extraction en vert. Une première Européenne !

À partir de ces premiers éléments, un travail de recherche et de mise au point de matériel de récolte a été envisagé de façon très opérationnelle. La fédération des CUMA de l'Hérault et la Chambre d'agriculture ont réalisé des tests machines pour la plantation et la récolte de la stévia.

Un film a été présenté, témoignant de la possibilité concrète d'utiliser du matériel de récolte mécanique. Certes ce matériel déjà utilisé pour d'autres cultures, nécessite encore des adaptations.

Un chantier de récolte et de première transformation/extraction au champ a été réalisé en phase expérimentale. A partir de ce procédé d'extraction novateur, qui permet d'obtenir une "mélasse", Provia Sud valorise des "extraits" pour l'industrie agro-alimentaire locale. Cette jeune entreprise locale implantée à Lunel, vise la création d'une gamme de produits issus des composés

de la Stévia, de l'édulcorant recherché, à la création de produits tirant profit des autres propriétés des molécules contenues dans la stévia comme des propriétés bactéricides, insecticides, cosmétiques, etc...

Mais produire de la Stévia à un coût rémunérateur pour le producteur reste la finalité première de ces expérimentations. Tous les acteurs de la filière doivent dégager une marge.

Stévia Natura a fait un point sur le marché de la stévia. La concurrence des pays producteurs, la dérèglementation internationale en matière de commercialisation de la Stévia et les perspectives de cette culture en Europe a captivé l'auditoire.

Des opportunités existent pour développer cette culture. Les connaissances doivent être encore enrichies sur cette culture par des programmes de recherche et de développement ambitieux. La réglementation doit, quant à elle, être précisée par les autorités publiques.

Devant une centaine de personnes attentives, le Président de la Chambre d'agriculture Jacques Gravegeal, a conclu ces travaux en rappelant tout l'intérêt que la Chambre d'agriculture de l'Hérault porte à cette recherche en permettant aux services se s'engager avec le partenaire CEHM dans cette aventure au service des producteurs.

Ce programme s'est développé en lien avec les nombreux partenaires industriels et techniques de la filière animés par la Chambre d'Agriculture : Stévia Natura, l'Union des Distilleries de la Méditerranée, l'INRA de Mauguio, Provia Sud, les Chambres départementales et régionale d'agriculture et la Station d'expérimentation Centrex.

L'engagement des financeurs qui ont cru au projet a été déterminant pour sa réalisation : en premier lieu le Conseil général de l'Hérault qui a répondu présent au tout début du projet, qui a été suivi par la Région Languedoc-Roussillon, FranceAgriMer et l'Union Européenne.

Plus d'infos :
www.herault.chambagri.fr/accompagner-mes-productions/fruits-legumes-plantes-ornementales-ppam/technique-ppam.html

Charly Fabre
Chef de service
Productions Végétales
Chambre d'agriculture de l'Hérault
04 67 20 88 36

Composts en agriculture, 5 points à retenir !

La Chambre d'agriculture de l'Hérault a participé le 16 octobre 2012 à une conférence débat sur l'intérêt et les risques de l'utilisation des composts en agriculture.

Organisée par le Conseil général de l'Hérault dans le cadre de la Mission Compost 34, cette conférence a réuni une centaine de personnes à Montpellier.

Ce qu'il faut en retenir

1. Depuis 15 ans, la qualité des composts issus de déchets urbains s'améliore. Les composts ont une véritable valeur agronomique et l'apport de matières organiques aux sols représente un élément incontournable d'une agriculture moderne. Des outils existent pour guider le choix des agriculteurs, la réglementation évolue et vise à offrir un maximum de garanties aux utilisateurs.

2. La valorisation organique des déchets est incontournable dans l'avenir (pénuries de capacité de traitement des déchets et oppositions de la population à de nouveaux sites) mais il existe une contradiction entre deux positions :

- **Le point de vue des professionnels agricoles :** En valorisant les composts, l'agriculteur rend un service à la société et ce service a un "prix". Pour les agriculteurs, l'utilisation de compost représente un coût économique loin d'être négligeable, pose des contraintes techniques d'épandage et surtout, pour ceux engagés dans des démarches qualité, cette utilisation les expose à l'image que les consommateurs ont des composts d'origine urbaine.
- **Le point de vue des producteurs de composts :** Produire un compost de qualité a un coût pour la collectivité, cette dernière doit à la fois répondre aux contraintes du cadre des déchets et aux besoins des utilisateurs.

3. Les centrales d'achats de productions agricoles n'ont pas souhaité participer à la table ronde malgré l'invitation du Conseil général. Elles sont un élément important dans la pérennisation de l'utilisation des composts en agriculture. La Mission Compost cherche à les mobiliser depuis deux ans sans succès.

4. Les risques sanitaires liés à la manipulation du compost existent mais ils sont maîtrisés lorsque le compostage est bien mené. Ils concernent surtout l'exposition des salariés de la plate-forme de compostage à certains pathogènes lors du processus de compostage.

5. Concernant les risques pour les cultures et les sols, la recherche avance et elle est rassurante :

- **Les molécules émergentes** (hormones, détergents) sont retrouvées dès qu'elles sont cherchées dans tous les types de composts. Toutefois, les essais à long terme de l'INRA de Narbonne ont révélé que les transferts dans la plante de ces molécules sont extrêmement faibles.
- Les résultats sont encore plus nets concernant les **éléments traces métalliques** pour lesquels les essais à long terme de l'INRA de Grignon ont établi qu'il n'y avait pas de transfert de ces éléments dans la chaîne alimentaire. Toutefois, l'utilisation de composts urbains peut engendrer une accumulation de cuivre et de zinc dans les sols, d'où l'intérêt de raisonner les apports.
- Il ne faut pas oublier que **les composts d'origine urbaine ne sont pas les seuls vecteurs d'éléments indésirables** sur les parcelles (effluents d'élevage, engrais minéraux, produits phytosanitaires, retombées atmosphériques).

Le Conseil général a évoqué la volonté de poursuivre le travail, notamment de réfléchir à la maîtrise des coûts tant pour la collectivité qui produit du compost que pour l'agriculteur qui le valorise.

Cette journée a ainsi confirmé l'opportunité pour la Chambre d'agriculture de poursuivre la Mission compost deux ans de plus, en partenariat avec le Conseil général.

Vous resterez informés de l'avancée des travaux au travers de Chambre Info et du site Internet de la Chambre d'agriculture.

Marie Castagnet
Chambre d'agriculture de l'Hérault
Conseillère MESE et composts
04 67 20 88 35
castagnet@herault.chambagri.fr

Porte-greffe 161.49C, le dépérissement de jeunes vignes

"Le **161-49C** est un porte-greffe assez largement répandu en France, notamment en Bourgogne, Champagne et en région méridionale. Les surfaces estimées du vignoble greffé avec ce porte-greffe sont d'environ 30 000 hectares.

Depuis quelques années, des **problèmes de développement sur des plantations récentes** ont été signalés, particulièrement en Languedoc. Les premières manifestations, visibles dès la deuxième année après plantation, sont une diminution importante de la vigueur accompagnée d'une baisse de la production. Les symptômes s'accentuent d'année en année conduisant à des fréquences de mortalité pouvant être élevées (> 20 %).

En conséquence, il est proposé d'informer les professionnels afin de les inciter à la prudence lors du choix de ce porte-greffe tant que l'origine des anomalies et/ou les conditions de leur expression n'ont pas été précisées."

Extrait d'une note rédigée par : L. Torregrosa, JM. Boursiquot (Montpellier-SupAgro) et P. Bloy, L. Audeguin (IFV) –16/12/2010.

Situation dans l'Hérault

Depuis l'été 2008/2009, de nombreuses parcelles établies sur 161.49C présentant des dépérissements ont été signalées dans le département de l'Hérault et visitées par les conseillers de la Chambre d'agriculture.

Il s'agit souvent de parcelles ayant eu une croissance normale les 3 premières années puis un affaiblissement brutal et spectaculaire d'un nombre important de ceps en 4ème ou 5ème feuille avec la perte de la récolte et la mort du cep à terme.

Lorsqu'un autre porte-greffe que le 161.49C est présent dans la parcelle comme témoin, les ceps greffés sur celui-ci ne présentent pas de dépérissement.

Les conseillers ont alors invité les spécialistes en viticulture de la recherche et des instituts techniques à **constater les symptômes** de ces parcelles. Ils en ont par ailleurs établi un **recensement** à travers les contacts avec les viticulteurs et leurs questionnements.

Aujourd'hui

Il est proposé d'engager des **travaux de recherche** avec, en préalable, une enquête visant à recenser avec précision les situations à problèmes (sols, assemblages et clones utilisés, origine du matériel).

Aujourd'hui, cette **enquête est en cours** et est organisée sous la responsabilité de l'IFV. Dans un premier temps elle se déroule sur le terrain à partir du recensement fait par les conseillers de la Chambre d'agriculture. Si vous êtes approché pour cette enquête, réservez votre meilleur accueil !

Enfin, ce dossier "161.49C" a été **mutualisé avec les autres Chambres d'agriculture du Languedoc-Roussillon** afin de demander à l'administration une prise en compte exceptionnelle dans le cadre de la restructuration ou reconversion du vignoble.

Rappelons que la réglementation permet, sous certaines conditions, de replanter avec prime sur une autre parcelle (après avoir fait la demande préalable d'arrachage auprès de FranceAgriMer) pour autant que cette autre parcelle n'ait pas perçu d'aide à la restructuration depuis moins de 10 ans.

Dans tous les cas, pour compléter le recensement de ces parcelles, pour être conseillé sur la possibilité d'obtenir une prime à la replantation… **contactez le conseiller viticole de votre secteur.** Vous trouverez ses coordonnées :

- Sur le site de la Chambre d'agriculture : www.herault.chambagri.fr
- En suivant ce lien : www.herault.chambagri.fr/accompagnermes-productions/viticulture/contacts.html
- Ou en appelant le Service Viticulture au 04 67 20 88 32.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le Progrès Agricole et Viticole.

Symptômes de dépérissement : l'IFV enquête sur le porte-greffe 161-49 C

Quel bilan des rencontres des Groupes

Au plus près des territoires et des agriculteurs du département

Onze rencontres des Groupes d'Actions Territoriales (GAT) se sont tenues entre octobre et novembre 2012, au cours desquelles les élus de la Chambre d'agriculture sont allés à la rencontre des agriculteurs. Ces rencontres sont un moment fort de la vie de la de la Chambre d'agriculture, pour les élus, avec l'appui des conseillers, pour écouter, échanger, débattre afin de répondre aux questions de terrain et enrichir le projet agricole départemental.

Au cours de chacune des rencontres, l'accent a été mis sur l'actualité agricole concernant la **négociation de la PAC 2014 et son impact sur l'économie des exploitations agricoles et sur les actions de la Chambre d'agriculture dans chaque territoire.** Un point particulier a été fait cette année sur le **bilan des actions partenariales engagées depuis 2011 avec chaque collectivité présente au sein de ces territoires.** La rencontre dans le territoire Lodévois-Larzac a illustré cette politique par la signature au cours de ce GAT de la convention de partenariat cadre entre le Président de la Chambre d'agriculture et la Présidente de la Communauté de commune Lodévois Larzac. *(cf. article)*.

PAC 2014

- Maintien du budget en cours de négociation,
- Présentation du cadre général de la future PAC visant à une convergence des aides autour du Droit à Paiement de Base (DPB) pour toutes les productions,
- Position unanime de la profession dans la défense du maintien des OCM spécifique viti vinicole et fruits et légumes qui sont l'outil de la compétitivité de ces filières.

Viticulture

- **Situation du marché départemental et régional favorable,** volume et prix, dans le contexte national et mondial.
- **PAC 2014 et OCM** : maintien de la viticulture dans le calendrier et le débat de la PAC (cf. le résumé de la conférence au salon Dionysud dans ce bulletin),
- **Nouvelles mesures de restructurations du vignoble :** information sur la prolongation de l'OCM 2014-2018 avec maintien de l'enveloppe de 280 millions d'euros avec comme action phare la **reconversion qualitative du vignoble** et poursuite la politique départementale avec l'appui de l'expertise des conseillers viticulture,
- **Défense des droits de plantation** comme droit patrimonial,
- Débat sur l'**enrichissement,**
- Demande de **simplification administrative** des dossiers.

Appui à l'accès à la ressource en eau

- Projets d'**adduction d'eau et hydraulique individuelle** (retenues collinaires) : question sur les études de faisabilité et la mobilisation des financements,
- **Projet AQUADOMITIA et réseaux collectifs d'adduction d'eau brute** : questions sur l'avancement des projets,
- **Gestion concertée de la ressource** : défendre l'usage agricole dans les instances SAGE, … et contribution aux débats publics.

Appui économique

- **Accompagnement des projets des exploitations** avec un accent particulier sous l'angle économique et valorisation commerciale,
- **Circuits courts/vente directe : marchés de producteurs de pays,** et nouvelles formes de valorisation à expérimenter,
- **Élevage** : comment valoriser les terres non cultivées pour la production de fourrage et quel avenir de l'abattoir de proximité de Pézenas ?

Environnement

- **Natura 2000, MAET, protection de captages,…** : besoin d'une information et besoin d'une prise en compte de la dimension économique des exploitations concernées par ces nouvelles pratiques,
- Information sur l'aide à l'investissement **Plan Végétal Environnement** encore accessible en 2013 *(voir page 23)*,
- Expérimentation et mise à disposition de **composts** normés issus de déchets verts en partenariat avec les collectivités (SICTOM Pézenas).

d'Actions territoriales de 2012 ?

Agriculture et territoire

- Présentation des avancées concernant les **actions partenariales avec les intercommunalités,**
- **Préservation de l'agriculture et les terres agricoles,** par la limitation de l'impact d'aménagements d'infrastructures : LGV, A9, ZAD, ZAC,…,
- **Expertise agricole en lien avec les projets de PAEN** portés par les collectivités,
- **Permis de construire agricole** en site classé.

Technique et sanitaire, notamment en viticulture

- Recherche expérimentation sur les pratiques visant la **réduction des intrants,** essais sur les **cépages tolérants,**
- Alerte à la **progression de la flavescence dorée** dans le département avec la nécessité d'engager un plan de lutte pour enrayer ce fléau.

Dégâts de gibiers

Cette année encore une actualité forte sur les dégâts de lapins et de sangliers dans certains secteurs.

Recueil des demandes : modalités de protection des cultures par le maintien de la pression de la chasse, modalités de prise en charge des investissements de protection de cultures (clôtures).

Ces retours vont être pris en compte dans les orientations politiques et du plan d'action 2013 de la Chambre d'agriculture.

Les élus et les conseillers de la Chambre d'agriculture remercient les agriculteurs et les représentants des collectivités pour leur participation active à ces rencontres et donnent rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles rencontres.

Partenariat avec la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac

L'agriculture du territoire de la Communauté de communes du Lodévois et Larzac (28 communes), forte de 300 exploitations agricoles, représente un poids économique non négligeable. Outre les exploitations, des structures d'aval sont présentes : Cave coopérative de Pégairolles de l'Escalette, atelier de transformation laitier, la SCOP Les Fromages du Salagou.

Avec 22 500 ha de SAU, soit 40 % du territoire communautaire, l'agriculture est une composante essentielle de l'espace intercommunal tant sur le plan économique, que paysager et environnemental. L'agriculture y est cependant très contrastée, un espace Caussenard où les activités d'élevage résistent plutôt bien et un piémont aux activités agricoles diversifiées et en pleine mutation. L'agriculture de piémont s'inscrit dans un contexte de déprise d'activités agricoles visible dans le paysage. Mais il s'agit aussi d'une modification de ces composantes. L'évolution de ces paysages est fortement marquée par une déprise viticole ancienne et parfois plus récente mais également par des modifications de productions au profit de l'élevage ou des grandes cultures.

Ainsi, afin d'accompagner ces mutations et préserver l'espace agricole, la Communauté de communes du Lodévois et Larzac et la Chambre d'agriculture ont formalisé, le 19 novembre 2012, le partenariat existant depuis 1992 entre les deux structures et ont décidé de partager des enjeux communs et des axes de travail pour l'avenir. Cette collaboration sera également étayée par le réseau de partenaires œuvrant déjà collectivement sur le territoire dans ces domaines.

Marie-Christine Bousquet, Pdte de la CC et Jacques Gravegeal, Pdt de la CA34

Les champs couverts sont :

- Développement de l'agriculture, reconquête et valorisation des espaces agricoles,
- Diversification, valorisation des produits agricoles et tourisme agricole,
- Valorisation et gestion des espaces forestiers,
- Conservation et gestion des espaces naturels,
- Gestion et partage de la ressource en eau,
- Veille foncière.

Réduisons nos intrants !

Le réseau des FERMES viticulture de la Basse Vallée de l'Hérault

Suite au Grenelle de l'environnement en 2007, le Plan Ecophyto visant à réduire l'utilisation des pesticides est mis en place dès 2008. Ce plan se décline aujourd'hui en 9 axes et 114 actions. L'axe 2 prévoit de recenser et de généraliser les systèmes agricoles et les moyens connus permettant de réduire les pesticides.

Les réseaux DEPHY (FERME et EXPE) s'inscrivent dans cet axe 2 du plan Ecophyto. Ils ont pour objectifs :

- de démontrer que réduire l'utilisation des produits phytosanitaires est possible,
- d'acquérir des références,
- de diffuser et de valoriser ces références.

Le réseau EXPE expérimente des pratiques et des combinaisons innovantes en terme de réduction des produits phytosanitaires.

Le réseau FERME national, lancé en 2010, compte aujourd'hui 1900 exploitations volontaires couvrant l'ensemble des grandes filières de production agricole, en France.

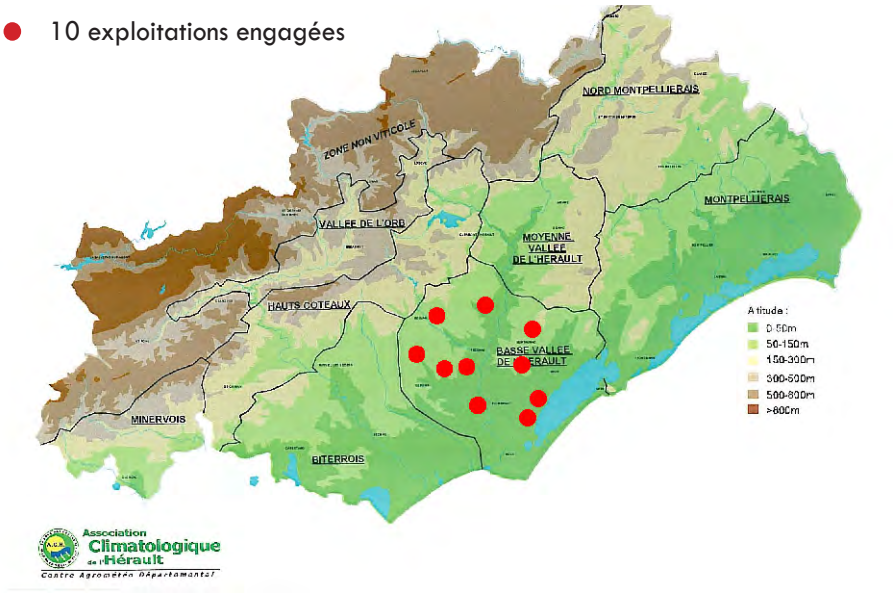

La Chambre d'agriculture de l'Hérault accompagne ces réseaux avec :

- Une expérimentation EXPECOVITI Arc Méditerranéen qui expérimente des systèmes viticoles innovants à faible niveau d'intrants phytopharmaceutiques (13 parcelles au niveau interrégional dont 4 au Domaine de SupAgro "le Chapitre" à Villeneuve-Les-Maguelone),
- Un groupe FERMES viticulture dans la Basse Vallée de l'Hérault.

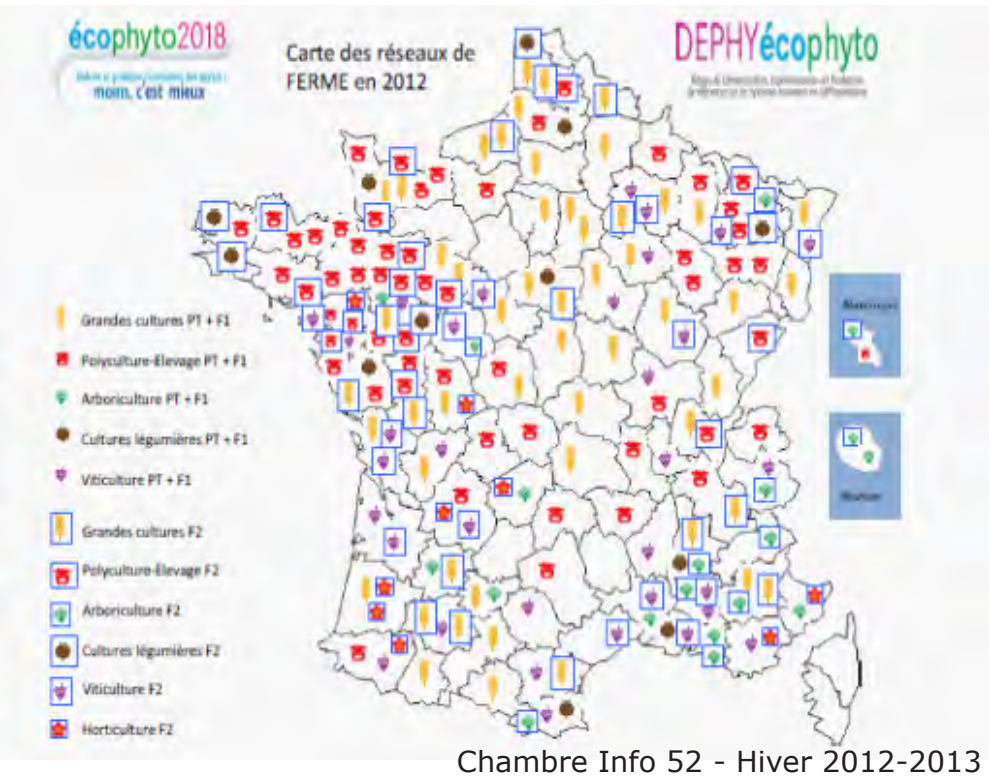

Le réseau FERME viticulture Basse vallée de l'Hérault

Ce réseau, constitué de 10 exploitations, est situé à l'aval du fleuve Hérault, où se rejoignent ses principaux affluents, la Boyne, la Peyne et la Thongue.

Les typologies des exploitations volontaires sont variées pour couvrir la diversité des modes de production de notre département.

3 exploitations sont en cave particulière et 7 en cave coopérative.

2 exploitations produisent en Agriculture Biologique et 4 en Terra Vitis ®.

La taille des exploitations varie de 16 à 80 ha.

Les modes de conduite sont variés (taille manuelle, taille mécanique, unité de travail allant de 1 à 14...).

Pour chaque exploitation, un diagnostic est réalisé reprenant les finalités de l'exploitation, son contexte environnemental, social et les pratiques culturales.

De ce diagnostic, et en accord avec chaque viticulteur, un projet et des

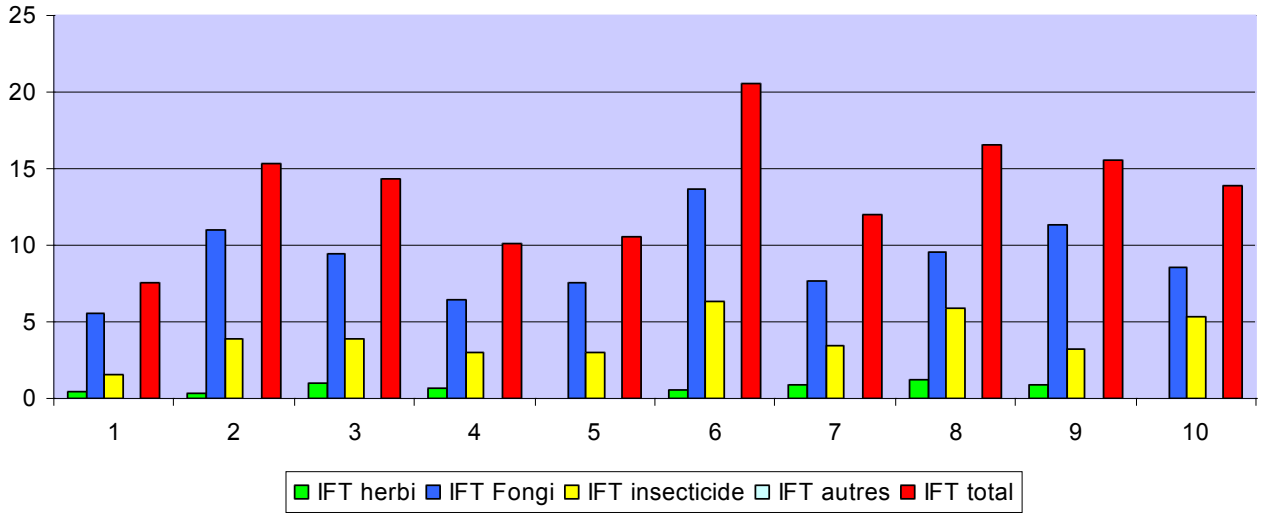

IFT (Indice de Fréquence de Traitement) initial des 10 exploitations

pistes d'évolutions sont établis pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Ce diagnostic permet également de calculer l'IFT de chaque exploitation (Indice de Fréquence de Traitement) indicateur permettant de caractériser l'intensité d'utilisation des produits phytosanitaires.

Quelques pistes envisagées :

- Les exploitations du groupe vont poursuivre le raisonnement des interventions contre les maladies et les ravageurs notamment au travers d'observations groupées (réduction du nombre d'interventions, réduction des doses),
- L'utilisation des herbicides va être supprimée dans certaines exploitations ou raisonnée en fonction des parcelles, des types de sols et de la proximité des cours d'eau,
- Des analyses de sols et foliaires vont être réalisées pour piloter la fertilisation,
- Des aménagements d'infrastructures agroécologiques sont prévus pour améliorer la biodiversité.

Pour assurer le suivi des pratiques culturales, faciliter les échanges d'informations et les synthèses (calcul de l'IFT, marges...), les agriculteurs volontaires ont pris une licence d'utilisation de l'outil *Mes P@rcelles*.

Démarré en 2012 dans notre département, ce dispositif FERME est mis en place pour une durée de 3 ans.

La Chambre régionale d'agriculture édite un livret : **Le DEPHY des exploitations du Languedoc-Roussillon.** Ce livret sera disponible sur demande auprès de nos services début 2013.

Céline Causse
Ingénieur réseau **viticulture**
Chambre d'agriculture de l'Hérault
au 04 67 36 47 24

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Élections des membres des Chambres d'agriculture : Mode d'emploi !

Les listes électorales

Les listes électorales définitives pour les Collèges individuels (1 à 4) sont consultables depuis le 30 novembre 2012 à la mairie de votre commune d'inscription, à la Chambre d'agriculture de l'Hérault (Pôle élections aux heures d'ouverture normales) et à la Préfecture de l'Hérault (Bureaux des élections).

Toute personne peux en demander une copie papier ou numérique à ses frais, sous réserve de la signature d'un engagement à ne pas en faire un usage commercial.

Les listes définitives des Collèges groupements (5a à 5e) ont été arrêtées au 15 décembre 2012 et sont disponibles à la consultation et à la copie aux mêmes conditions que les collèges individuels.

Dépôt des listes de candidatures

Les listes de candidatures sont déposées pour les différents collèges **entre le 17 décembre 2012 et le 2 janvier 2013 12h00** à la Préfecture de l'Hérault.

Vote par correspondance

Comme en 2007 ce vote aura lieu **uniquement par correspondance,** tous les électeurs sont concernés.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Vous n'avez aucune démarche particulière à faire. Vous recevrez à partir du 21 janvier 2013 une enveloppe contenant le matériel électoral nécessaire : bulletins de vote des différentes listes de candidature, professions de foi des candidats, une enveloppe électorale opaque, une enveloppe pré-affranchie d'envoi de votre vote et une notice explicative.

Après avoir suivi les différentes étapes décrites, il vous suffira d'envoyer votre vote par voie postale au président de la commission d'organisation des opérations électorales siégeant à la préfecture du lieu de vote dont l'adresse est reportée sur l'enveloppe de retour.

Attention : Votre vote ne sera pris en compte que s'il est expédié au plus tard le dernier jour du scrutin, soit **le 31 janvier 2013, le cachet de la Poste faisant foi.**

Que devient votre vote par correspondance ?

Votre vote sera remis au président de la commission d'organisation des opérations électorales qui en assure la conservation dans des conditions sécurisées jusqu'au premier jour du dépouillement. Celui-ci aura lieu le 6 février 2013, la proclamation des résultats sera faite au plus tard le 8 février 2013.

Nouveautés 2013

- Pour la première fois, en votant pour le collège 1 des chefs d'exploitation de la Chambre départementale d'agriculture, **vous élisez également les membres du collège chefs d'exploitation de la Chambre régionale d'agriculture.** Ces derniers figurent sur la même liste que les candidats dans ce collège pour les Chambres départementales d'agriculture. La liste ne peut être modifiée ou annotée sous peine de nullité.
- **Représentation minimale de candidats de chaque sexe** pour les assemblées d'élus des Chambres d'agriculture départementales et régionales, qui institue la présence d'une candidate par tranche de trois candidats pour l'ensemble des collèges.
- **Émargement électronique** généralisé pour tous les départements.

Plus d'informations :
Pôle élections au 04 67 20 88 07
Chambre d'agriculture de l'Hérault
bleron@herault.chambagri.fr

Collèges		Nombre d'électeurs
1	Chefs d'exploitation et assimilés	7 015 ♦
2	Propriétaires et usufruitiers	1 826 ♦
3a	Salariés de la production agricole	4 598 ♦
3b	Salariés des groupements professionnels agricoles	6 637 ♦
4	Anciens exploitants et assimilés	18 788 ♦
5a	Coopératives agricoles de production agricole	43 *
5b	Autres coopératives et SICA	92 *
5c	Caisses de Crédit Agricole	148 *
5d	Caisses d'assurances mutuelles agricoles et caisses de MSA	63 *
5e	Organisations syndicales à vocation gle d'exploitants agricoles	43 *

♦ Collèges individuels, listes définitives au 25/11/2012
* Collèges groupements, listes définitives au 15/12/2012

Plan Végétal Environnement : La dernière année !

Le Plan Végétal Environnement (PVE) qui allait de 2007 à 2013 entre dans sa dernière année. Il faut donc déposer son dossier rapidement en 2013 pour obtenir une subvention. Le PVE permet d'obtenir des aides pour réaliser des investissements dans du matériel neuf permettant aux exploitants agricoles de mieux répondre aux exigences environnementales.

Deux volets d'investissements

♦ **Les investissements productifs qui reçoivent une aide de 40 % + 10% de bonification pour les JA (installés depuis moins de 5 ans, date d'installation faisant foi) :**

- Équipements des pulvérisateurs existants (anti-gouttes, cuves de rinçage,...),
- les investissements liés à la fertilisation et l'érosion,...
- outils de travail du sol cultures pérennes, outils de gestion de l'enherbement cultures pérennes,
- les investissements liés à l'irrigation (remplacement de systèmes d'irrigation consommateurs d'eau type canon,... par des systèmes économes en eau type goutte à goutte),
- les investissements liés aux économies d'énergie dans les serres,

♦ **Les investissements non productifs qui reçoivent une aide de 75 % : aire de lavage des pulvérisateurs avec système de traitement des effluents associée ou non à une potence de remplissage.**

La demande d'aide se fait sur devis, auprès de la DDTM de l'Hérault. Les dates de dépôt des dossiers pour 2013 sont : le 15 février 2013, le 31 mai 2013 et le 28 septembre 2013.

Attention !

Les demandeurs doivent attendre le courrier d'accord de la DDTM pour réaliser l'investissement : l'aide est versée sur facture. Cette facture doit donc être datée d'après l'accord de la DDTM . **Aucun acompte ne doit avoir été versé avant cette date.**

Les demandeurs ont 1 an à partir de la date d'accord pour démarrer les investissements et doivent présenter les dernières factures acquittées à la DDTM avant le 30 mars 2015.

Compte tenu que l'arrêté d'application pour 2013 n'est pas encore sorti au moment de l'écriture de ces lignes, nous vous invitons à vous rendre sur le site internet de la Chambre d'agriculture afin de connaître les dernières règles. www.herault.chambagri.fr

Contacts Chambre d'agriculture de l'Hérault

Alice Boscher 04 67 20 88 33

Christophe Auvergne 04 67 20 88 78

Jean-Christophe Tsakonas 04 67 20 88 76

Accueil des nouveaux montpelliérains

Après un petit déjeuner et une visite dans les rues de la ville en début de matinée, les nouveaux montpelliérains sont reçus au Corum par Madame le Maire, les élus et services municipaux. Cette journée de découverte vise à faciliter leur intégration et les guider dans leur vie quotidienne.

Depuis une dizaine d'années, la Chambre d'agriculture de l'Hérault est présente à ce rendez-vous et propose son guide « Bienvenue à la Ferme ».

Cette année 3 000 nouveaux arrivants se sont installés dans la capitale Languedocienne, parmi ces néo-montpelliérains, un bon nombre de visiteurs souhaite découvrir la vie de la ferme et s'approvisionner des richesses de notre territoire. Bienvenue au pays du soleil !

Retour de la fête de la châtaigne

27 et 28 octobre 2012 à Saint Pons de Tommières. Pour cette 35ème édition, une météo catastrophe !

C'est un week-end où on ne savait vraiment plus si on était à St Pons ou en Sibérie tant les intempéries se sont déchaînées.

Pourtant, la pluie fine tombée le samedi et le froid glacial accentué par un vent soufflant en tempête le dimanche, n'ont pas eu raison de la fête de la 35° édition de la fête de la châtaigne placée sous le thème des contes et des légendes. Certes le public a été moins nombreux à parcourir les stands clairsemés car de nombreux marchands ambulants n'avaient pas pu déballer leur marchandise. Seuls les plus courageux ont tiré... leurs marrons du feu.

Merci à nos producteurs courageux, la Chambre d'Agriculture de l'Hérault vous donne rendez-vous en 2013.

Service Promotion/Evénementiel
Chambre d'agriculture de l'Hérault
04 67 20 88 50

vincœurs EN HERAULT

Le Conseil général de l'hérault qui organise l''opération Vincoeurs vise la promotion des professionnels héraultais de la filière viticole ou de l'univers du vin. Elle n'a pas pour objet d'apporter des dotations financières mais de leur apporter une notoriété accrue. Vincoeurs en Hérault vise ainsi à valoriser et récompenser des démarches individuelles ou collectives exemplaires, contribuant à la notoriété et à la promotion de la viticulture héraultaise. La participation à Vincoeurs en Hérault est gratuite.
Les dossiers complets doivent être adressés au Département pour le 28/02/2013 dernier délai.
Plus d'infos : 04 67 67 67 11

Tous les jours de 9 heures à 19 heures.
Nocturne, vendredi 1er mars de 19h à 23h.

www.salon-du-vegetal.com
Salon du Végétal
Au profit des Pros
Rendez-vous au Salon du Végétal
19 | 20 | 21 FÉVRIER 2013
ANGERS FRANCE PARC EXPO

SIMA
SIMAGENA SIMAVIP
MONDIAL DES FOURNISSEURS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE
PARIS INTERNATIONAL AGRI-BUSINESS SHOW
24 > 28 FÉVRIER 2013

Nouveaux Paniers fraîcheurs à Agde !

Cette idée de la SNCF fait ses preuves depuis 2007 en région Île de France et s'est développée depuis dans d'autres régions. Les paniers fraîcheur sont arrivés dans l'Hérault en 2011 à Lunel, aujourd'hui ils sont à Agde !

Tous les mardis de 16h30 à 19h30, dans le hall de la gare, Annie Dambrin, maraîchère nouvellement installée à côté d' Agde propose plusieurs formules de paniers.

Vous avez une idée de Panier Fraîcheur
ou de Marché de Producteur ?
Contactez Laure Tézenas au 04 67 20 88 56

PANIER FRAÎCHEUR vos fruits et légumes à portée de train !

Marchés des Producteurs de Pays

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE HÉRAULT

Chambre Info® est le bulletin d'information de la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Chambre Info
100 % Papier recyclé
Encre végétale
Emballage biodégradable.
Papier recyclé
Directeur de Publication : J. Gravegeal
Rédacteur en chef : C. Arrighy
Assistante de communication : K. Pelletier
Avec les remerciements à nos services pour leur travail et leur aimable participation
Imprimerie : Impact Imprimerie St Gely du Fesc (34)
N° ISSN : 1269-0317

HÉRAULT

Performance Formation

ENVIRONNEMENT

Carole Foucrier
04 67 20 88 53.

Les Certiphytos

Objectifs : Permettre aux exploitants d'appréhender les aspects réglementaires, les risques pour l'homme, l'environnement et le raisonnement de toutes les interventions dans le cadre de l'application des produits phytosanitaires.

Dates et lieux : Sur deux journées de 7h, à travers le département.

Attention !
Les échéances se rapprochent pour les Certiphytos.

Que vous soyez décideur ou opérateur, vous devrez posséder votre certificat pour acheter ou appliquer les produits phytosanitaires.

Pour les entreprises de prestations et de travaux agricoles, le 1er octobre 2013 au plus tard.

Pour les exploitations agricoles, le 1er octobre 2014 au plus tard.

Pour les formations des exploitants agricoles ou des salariés, contactez Carole FOUCRIER.

Jennifer Stadler-Leblond
04 67 20 88 59

Irrigation, canal de Gignac

Objectifs : Maîtriser l'irrigation de la vigne pour une gestion durable de la ressource en eau.

Dates et lieux : D'avril à Novembre (9 demi journées). ASA de Gignac.

Conduite raisonnée : agriculture durable

Objectifs : Conduire les vignerons à pratiquer une agriculture durable.

Dates et lieux :D'avril à décembre (8 demi journées). Sur secteur avec le conseiller viticole (Alignan du vent, Bénovie, Cers/Portiragnes, Corneilhan/Bassan, Faugérois, Le Pouget, Maraval, Montagnac, Moyenne Vallée de l'Hérault, Neffies, Pic St Loup, St Félix de Lodez, St Jean de Buèges, St Chinian, Vendargues, Vérargues)

Appui à la mise en œuvre des MAE

Objectifs : Permettre aux vignerons de comprendre la problématique environnementale du bassin versant sur lequel ils ont leurs parcelles et d'acquérir les compétences pour une bonne maîtrise du raisonnement de la protection phytosanitaire et de la conduite du vignoble.

Dates et lieu : D'avril à Novembre (8 demi journées). Sur les secteurs de Cabrières, Murviel Les Béziers, Paulhan, Puisserguier et Vendres.

Raisonner la conduite du verger de pommiers

Objectifs : Savoir raisonner la conduite du verger de pommiers dans tous ses aspects : taille des arbres, maîtrise de la charge, protection phytosanitaire, nutrition... pour une production de qualité, valorisable commercialement et dans le respect de l'environnement.

Dates et lieux : 28 janvier, 18 mars, 03 juin et 14 octobre 2013 à Villemagne l'Argentière, et terrain (Clairac, Les Aires, Le Bousquet d'Orb).

COMMERCE

Carole FOUCRIER
04 67 20 88 53

Faites le point sur votre stratégie - NOUVEAU

Objectifs : Définir une stratégie au service de ses objectifs. Bâtir un plan d'action marketing approprié. Pré-requis : avoir effectué la formation « Définir une stratégie gagnante pour son entreprise »

Dates et lieux : : Les 8 et 9 janvier 2013 à la Chambre d'agriculture de Lattes.

Gamme et tarif : adaptez votre offre

Objectifs : Permettre aux stagiaires, après avoir défini la stratégie de l'entreprise, de bâtir une offre adaptée en terme de produit et de prix..

Dates et lieux : : Les 15 – 16 – 29 – 30 janvier 2013 à la Chambre d'agriculture de Lattes.

Réussir à l'exportation :

Objectifs : Prendre la décision d'exporter en toute connaissance de cause. Connaître les spécificités administratives. Savoir adapter son offre aux marchés visés.

Dates et lieux : Les 12 – 13 et 14 février 2013 à la Chambre d'agriculture de Lattes.

Savoir communiquer efficacement

Objectifs : Apprendre à utiliser au mieux la communication média et hors média. Savoir bâtir un plan de communication.

Dates et lieux : Les 19 et 20 mars 2013 à la Chambre d'agriculture de Lattes.

INFORMATIQUE

Jennifer Stadler-Leblond
04 67 20 88 59

Création d'un site web

- **Objectifs :** Élaborer un site pour faire découvrir son activité et ses produits par le biais d'internet.
- **Dates et lieux :** Les 10, 17, 24, 31 janvier et 21 février 2013 à la Chambre d'agriculture de Lattes.

Mes Parcelles

- **Objectifs :** Permettre aux agriculteurs de se familiariser avec l'outil informatique Mes p@rcelles, logiciel en ligne de gestion d'interventions dans l'exploitation agricole.
- **Dates et lieux :** Durée de 7h ou 14h selon l'abonnement :

A Lattes:
24 janvier 2013
21 février 2013
14 mars 2013

A Montblanc :
10 janvier 2013
14 février 2013
21 mars 2013

Les autres sessions sont à définir. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter Gaëlle ROMAN-FAURE au 06 40 21 60 73.

Perfectionnement du site web - NOUVEAU

- **Objectifs :** Perfectionner son site pour le rendre plus attractif.
- **Dates et lieux :** Les 12 et 26 mars 2013 à la Chambre d'agriculture de Lattes.

Tableur

- **Objectifs :** Apprendre à utiliser le logiciel EXCEL ou Open Office CALC qui offrent beaucoup de possibilités pour le traitement des données chiffrées.
- **Dates et lieux :** Les 28 mars, 04, 11 et 18 avril 2013 à la Chambre d'agriculture de Lattes.

DIVERSIFICATION

Carole Foucrier
04 67 20 88 53

Pluriactivité et diversification : les aspects juridiques, fiscaux et sociaux - NOUVEAU

- **Objectifs :** Comprendre les incidences sociales, fiscales et juridiques de la pluriactivité et des activités annexes, (agritourisme, prestation de service, achat-revente) sur exploitation agricole.
- **Dates et lieux :** 29 janvier et 05 février 2013 à la Chambre d'agriculture de Lattes.

Jennifer STADLER-LEBLOND
04 67 20 88 59

Produire des huiles essentielles

- **Objectifs :** Connaître les conditions de production des huiles essentielles.
- **Dates et lieux :** Février/mars 2013 (date à définir) à Lodève.

Quelles utilisations des huiles essentielles pour mon troupeau

- **Objectifs :** Connaître les huiles essentielles et les différents niveaux d'actions thérapeutiques. Connaître et apprécier les modes d'administrations et les risques.
- **Dates et lieux :** Février/mars 2013 (date à définir) à Lodève.

S'installer sur une production de spiruline

- **Objectifs :** Connaître les différents acteurs autour de la spiruline, les démarches liées à l'installation, les aspects techniques et commerciaux de la production de la spiruline.
- **Dates et lieux :** 27 février 2013 à la Chambre d'agriculture de Lattes.

MONTAGNE-ELEVAGE

Jennifer Stadler-Leblond
04 67 20 88 59

Le parage des pieds des chevaux

- **Objectifs :** Amener les stagiaires à être capable de soigner un pied, de comprendre les principes d'une ferrure, de faire un entretien régulier de son cheval, de retirer un fer ou de remettre un fer.
- **Dates et lieux :** Les 10 et 11 janvier 2013. Deux demi journées : Première demi journée en salle à la Chambre d'Agriculture de Lattes. Deuxième demi journée dans un centre équestre.

Le dressage des chiens au troupeau niveau I

- **Objectifs :** Connaître les bases d'éducation et de conduite du chien et savoir en explorer le potentiel sur son exploitation.
- **Dates et lieux :** 6 journées de mars à avril. A la Couvertoirade.

Le dressage des chiens au troupeau niveau II

- **Objectifs :** Perfectionner les bases acquises d'éducation et de conduite du chien et savoir en explorer le potentiel sur son exploitation.
- **Dates et lieux :** 6 journées de mars à avril. A la Couvertoirade.

Le brûlage pastoral

- **Objectifs :** Être capable de brûler en toute sécurité, en respectant la réglementation et en préservant la ressource pastorale.
- **Dates et lieux :** Les 15 et 29 janvier 2013. A Bédarieux.

OENOLOGIE/DÉGUSTATION

Jennifer Stadler-Leblond
04 67 20 88 59

Initiation à la dégustation

- **Objectifs :** Apprendre à reconnaître les caractéristiques visuelles, olfactives et gustatives des vins afin d'optimiser les négociations auprès de la clientèle.
- **Dates et lieux :** Les 07 – 14 et 21 février 2013 au Coteaux du Languedoc à Lattes.

Perfectionnement à la dégustation

- **Objectifs :** Reconnaître les caractéristiques visuelles, olfactives et gustatives des vins afin d'optimiser les négociations auprès de la clientèle déjà étudié à l'initiation.
- **Dates et lieux :** Les 04 – 11 et 18 avril 2013 au Coteaux du Languedoc à Lattes.

Ces deux formations de dégustation sont suivies par les sessions "Du caveau à la table" et "Dégustation des vins brut de cuve".

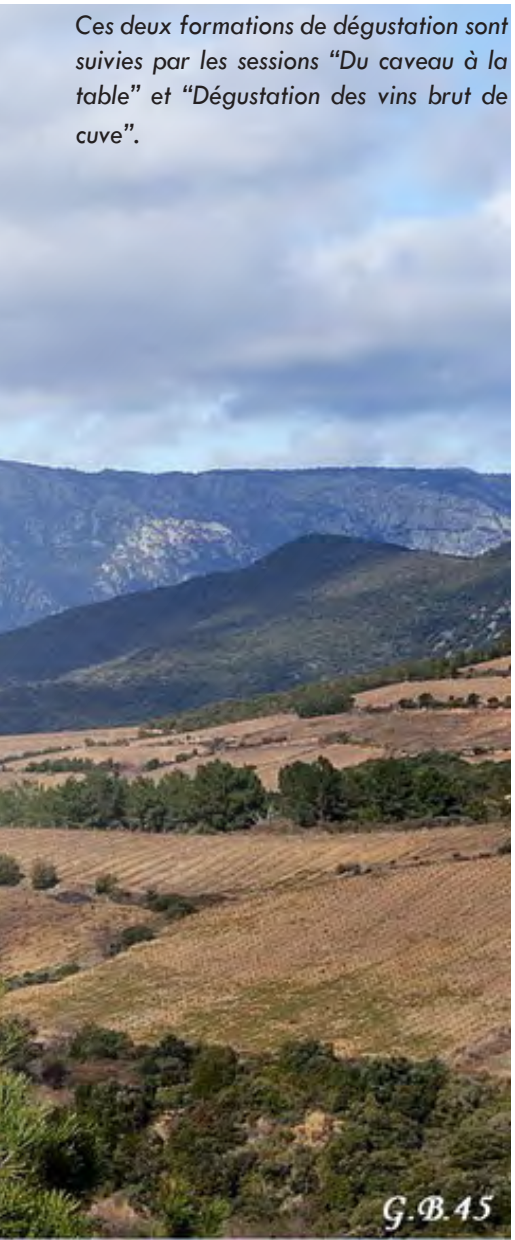

LES COORDONNÉES DE L'ÉQUIPE FORMATION

Mme Ginisty-Teulon Sylvie – Responsable service formation
04 67 20 88 28

Mme Foucrier Carole – Certiphyto / Formations commerciales…
04 67 20 88 53
foucrier@herault.chambagri.fr

Mme Stadler-Leblond Jennifer – Formations agricoles et informatiques…
04 67 20 88 59
leblond@herault.chambagri.fr

Adresse postale : Service Formation
Chambre d'agriculture de l'Hérault
Mas de Saporta A - CS 10010
34875 LATTES CEDEX

LES CONDITIONS GENERALES

I. Les modalités d'inscription

Pour que votre inscription soit effective, vous devez nous renvoyer votre bulletin d'inscription soit :

- Par courrier
- Par e-mail : leblond@herault.chambagri.fr,
- Par fax au 04 67 20 88 95.

II. Les modalités de règlements, conditions financières

Pour les ressortissants VIVEA, la formation est prise en charge par le fonds d'assurance formation. Une attestation de régularité de vos cotisations vous sera demandée (Attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formations VIVEA. Ce document est à demander auprès de la MSA ou à télécharger sur leur site)

Pour les salariés (FAFSEA ou OPCA2) qui participent à une formation, l'entreprise doit faire une demande de financement au titre de l'A.E.F à son fonds d'assurance formation. L'entreprise signe une convention simplifiée de formation professionnelle avec la Chambre d'agriculture. Une fois l'entreprise acquittée de sa facture, la Chambre d'agriculture transmettra à l'entreprise une facture acquittée et les justificatifs du suivi de la formation qui permettront le remboursement par le fonds d'assurance formation.

III. Horaires de formation en règle générale

Les horaires peuvent varier en fonction du type de formation et des besoins pédagogiques pour les formations qui se déroulent sur le terrain. Les horaires sont spécifiés sur le programme et rappelés sur la convocation que le stagiaire reçoit quelques jours avant le début de la formation.
Des modifications sont possibles : le nom des intervenants ainsi que les dates et lieux qui sont donnés à titre indicatif. Les personnes apportant leur témoignage ne sont pas systématiquement mentionnées dans la mesure où elles ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Un programme détaillé est envoyé à chaque participant avant son entrée en formation.
Une attestation de stage est envoyée aux stagiaires à la fin de la formation.

IV. Public concerné

Le type de public varie en fonction de la nature de la formation. Cet élément est spécifié sur le programme de la formation.

Bulletin d'inscription

A retourner à Jennifer Leblond, Chambre d'agriculture de l'Hérault
Mas de Saporta A - CS 10 010 - 34 875 LATTES Cedex
☎ 04 67 20 88 59 🖷 04 67 20 88 95 leblond@herault.chambagri.fr

Mme, Mlle, M. : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____ Tél : _____ Portable : _____

Émail : _____ N° SIRET : _____

Participera à la (aux) formation(s) suivante(s) :

➲ Nouveautés

Commerce

- Agencement d'un stand ❑
- De la vente au caveau à l'oenotourisme ❑
- Définir une stratégie gagnante pour l'entreprise ❑
- ➲ Faire le point sur votre stratégie ❑
- Gamme et tarif ❑
- Foires & salons professionnels ❑
- La vente efficace : Prospection et négociation ❑
- ➲ Préparer VINISUD ❑
- Réaliser son étude de marché ❑
- Réussir à l'exportation ❑
- ➲ Réussir sa commercialisation, stratégie, plan d'action ❑
- ➲ Vendre vos vins en France ❑

Informatique et comptabilité

- Internet ❑
- Mes P@rcelles ❑
- Créer et administrer un site web ❑
- ➲ Perfectionner son site web ❑
- Tableur ❑
- Traitement de Texte ❑
- Créer des documents de communication ❑

Environnement

- Appui à la mise en œuvre des MAE ❑
- Conduite raisonnée : M1 le sol ❑
- Conduite raisonnée : M2 Le végétal ❑
- Conduite raisonnée : M3 L'environnement ❑
- Énergies renouvelables ❑
- Irrigation raisonnée ❑
- Raisonner la conduite Duverger de pommiers ❑

Diversification

- Agritourisme ❑
- Créer son atelier de maraîchage diversifié ❑
- S'installer sur une production de spiruline ❑
- Quelles huiles essentielles pour mon troupeau ? ❑
- Produire des huiles essentielles ❑
- ➲ Pluriactivité et diversification ❑

Gestion de l'entreprise

- Approche de la comptabilité agricole ❑
- Communiquer efficacement ❑
- Groupement d'employeurs ❑
- Sécurité au travail ❑

Montagne – Élevage

- Alimentation équine ❑
- Apprendre à surgreffer des arbres fruitiers ❑
- Brûlage pastoral ❑
- Démarche qualité équine ❑
- Dressage chiens de troupeau niveau I ❑
- Dressage chiens de troupeau niveau II ❑
- Équipements pastoraux : Pose des clôtures ❑
- Homéopathie en élevage ❑
- Jugement des chevaux ❑
- Parage des chevaux – Entretenir les sabots ❑
- Parasitisme du cheval ❑
- S'installer en entreprise équine ❑
- Transformation alimentaire fermière ❑

Œnologie/Dégustation

- Initiation à la dégustation ❑
- Perfectionnement à la dégustation ❑
- Dégustation des vins bruts de cuve ❑
- Du caveau à la table ❑
- Perfectionnement en anglais viti-vinicole ❑

Votre fonds de formation

VIVEA, préciser : ❑ Chef d'exploitation ❑ Conjoint collaborateur ❑ Aide familial ❑ En cours de PPP ❑ Cotisant Solidaire

Pour les ressortissants VIVEA merci de fournir l'attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA (à demander auprès de la MSA).

Salariés : ❑ FAFSEA ❑ OPCA 2 ❑ Autre, préciser : _____

Pour les salariés agricoles, demandez nous un programme détaillé puis contactez votre fonds de formation:

FAFSEA, contactez Christian Chapsal au 04 99 52 21 21

OPCA 2, contactez Alain Djaffo ou Isabelle Luron au 04 67 64 46 40

Fait à le Signature :